

COUPE DE FRANCE DE 2CV CROSS

Permis d'organisation n° A venir en date du

Ce règlement complète ou modifie la réglementation générale de 2CV cross

La Coupe de France de 2 CV Cross est un classement annuel établi sur les compétitions de 2 CV Cross inscrites au calendrier de la FFSA et agréées par le Groupement national.

Le Groupement national peut, en cas de force majeure, modifier ou annuler la Coupe de France sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

Compte tenu de la situation particulière intervenue en 2020, les épreuves 2020 et 2021 compteront pour une saison 2020/2021 selon les modalités décrites dans le paragraphe « classement ».

La Coupe de France 2020-2021 de 2CV Cross se disputera sur les compétitions suivantes :

03-04 septembre 2020	Sougy	Asa du Loiret
17-18 avril 2021	Elne	Asa Terre d'Elne
08-09 mai 2021	Eurélien	Asa Beauce
29-30 mai 2021	Orléanais	Asa du Loiret
19-20 juin 2021	Chavy	Asa La Châtre
03-04 juillet 2021	Pont de Ruan - Saché	Asa Perche - Val de Loire
17-18 juillet 2021	Servilly	Asa de l'Allier
14-15 août 2021	Pays Salvagnacois	Asa Vignoble Tarnais
04-05 septembre 2021	Sougy	Asa du Loiret
18-19 septembre 2021	Allogny	Asa Bourges Centre
02-03 octobre 2021	Châteauroux – St Maur	Asa du Berry

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Pour le classement, des points sont attribués à l'issue de chaque 2 CV cross à tous les finalistes titulaires d'une licence annuelle FFSA, suivant le barème ci-après (les titulaires d'un Titre de Participation ne marquent pas de points à la Coupe de France) :

▪ 1er	35 pts	▪ 10ème	16 pts	▪ 19ème	7 pts
▪ 2ème	30 pts	▪ 11ème	15 pts	▪ 20ème	6 pts
▪ 3ème	26 pts	▪ 12ème	14 pts	▪ 21ème	5 pts
▪ 4ème	23 pts	▪ 13ème	13 pts	▪ 22ème	4 pts
▪ 5ème	21 pts	▪ 14ème	12 pts	▪ 23ème	3 pts
▪ 6ème	20 pts	▪ 15ème	11 pts	▪ 24ème	2 pts
▪ 7ème	19 pts	▪ 16ème	10 pts	▪ 25ème	1 pt
▪ 8ème	18 pts	▪ 17ème	9 pts		
▪ 9ème	17 pts	▪ 18ème	8 pts		

Les pilotes participant à la "Super consolante" ne marquent pas de point, hormis pour le classement par équipe.

Un concurrent déclassé ne marque aucun point, sauf rétrogradation partielle.

Classement de la Coupe

Le classement de la Coupe de France est établi, pour chaque pilote finaliste, par la prise en compte des résultats obtenus selon les modalités suivantes :

- Le nombre de points sera comptabilisé sur le nombre d'épreuves organisées sur l'année 2021.
- Tout pilote ayant participé à 2 épreuves sur un même circuit lors de la saison 2020/2021, marquera les points du meilleur résultat obtenu sur ce même circuit.

- Si une épreuve de l'année 2020, ne se trouve pas au calendrier de l'année 2021, le pilote marquera les points de son meilleur résultat obtenu entre l'épreuve de l'année 2020 et l'épreuve de substitution de l'année 2021.

- Si une épreuve de l'année 2020 ne se trouve pas au calendrier de l'année 2021 et n'est pas remplacée, les points de cette course ne pourront être comptabilisés pour l'établissement du classement général.

Le vainqueur de la coupe de France est celui qui totalise le plus de points à la fin de la saison 2020/2021

Les ex-æquo sont départagés en fonction de leurs meilleurs résultats de la saison 2020/2021 (nombre de victoires, nombre de deuxièmes places, etc.).

Si des ex-æquo subsistent, il est tenu compte du nombre des engagés dans les épreuves où ont été obtenus ces meilleurs résultats (le meilleur étant celui qui a obtenu le résultat dans l'épreuve ayant le plus grand nombre d'engagés).

Classement des essais

Un classement des essais est également effectué par attribution de points aux dix premiers des essais chronométrés, selon le barème ci-après :

▪ 1er	20 pts	▪ 5ème	8 pts	▪ 8ème	3 pts
▪ 2ème	15 pts	▪ 6ème	6 pts	▪ 9ème	2 pts
▪ 3ème	12 pts	▪ 7ème	4 pts	▪ 10ème	1 pt.
▪ 4ème	10 pts				

Le classement des essais est établi suivant les mêmes conditions que le classement de la coupe de France 2020-2021

Classement par équipe

Par ailleurs, un classement par équipe est établi pour les pilotes qui se déclarent membres d'un « team », indépendamment de leur écurie ou club d'origine. Les teams sont à déclarer au secrétariat du Groupement 2 CV cross, ils sont constitués d'un groupe de trois à cinq pilotes. Le classement est établi en additionnant les points des trois meilleurs pilotes du team à chaque épreuve de la coupe de France. Il est tenu compte des points attribués en finale, mais les trois premiers de chaque consolante sont susceptibles de rapporter à leur team 5, 3 et 1 points, sous réserve de ne pas avoir été qualifié pour une demi-finale.

ARTICLE 10. PRIX

Voir Réglementation générale 2CV cross

Remise des prix

La remise des prix de la Coupe de France est établie chaque année.

Elle varie en fonction du nombre de participations aux épreuves, la dotation étant constituée par le reversement au Groupement d'une somme de 10 € par engagement, déduction faite de la cotisation annuelle au Groupement à l'exception des engagements aux épreuves de 2020.